

Date de convocation :
12 décembre 2023

Date d'affichage :
12 décembre 2023

Nombre de
conseillers
En exercice : 19
Présents : 11
Votants : 16

L'an deux mille vingt-trois le dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Erme Outre et Ramecourt, s'est réuni après convocation, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur NORMAND Alain, Maire.

Étaient présents : M. BÉZIERS Laurent - Mme CAUJOLLE Sandrine - M. COINTE Frédéric - Mme DEHOVE Claude - Mme DIEN-BRÉANT Céline - Mme GILLET Nadine - M. NORMAND Alain - M. RAULIN Patrick - Mme REMY Élisabeth - M. THIRAULT Alexis - M. UGOLETTI Olivier.

Absents excusés : Mme LOUIS Chantal (pouvoir à Mme DEHOVE Claude) - M. GOSSET Cyril (pouvoir à M. Alexis THIRAULT) - M. THIRAULT Damien (pouvoir à M. Laurent BEZIERS) - M. LECUYER Damien (Mme Elisabeth REMY) - Mme VARUTTI Emilie (pouvoir à M Frédéric COINTE) -

Absents : Mme REGNIER Aurélia - Mme THÉPAUT Chrystel - M. REMY Michel

M. Alexis THIRAULT a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le conseil en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé la modification des résultats du compte administratif le 18 décembre 2023, le compte administratif 2022 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 766 898.19 €

Constatant que ledit compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat de l'exercice 2022	Reprise des Résultats de clôture du budget de l'immeuble Tertiaire	Résultat de clôture et Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du Résultat
INVESTISSEMENT	-168 020.46 €	124 285.37 €	-96 457.26 €
FONCTIONNEMENT	148 789.30 €	-2 005.11 €	766 898.19 €

**53 - 2023
MODIFICATION DE
LA DELIBERATION
D'AFFECTATION
DU RESULTAT
2023**

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (-déficit) de la section d'investissement),

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2022	766 898.19 €
Affectation obligatoire	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu Budget Primitif (compte 1068)	96 457.26 €
Solde Disponible affecté comme suit	
Affectation complémentaire en réserve (compte 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	670 440.93 €
Total affecté au compte 1068	96 457.26 €
DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2022	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Publié sur le site internet
le : 22/12/2023
Envoyé en Préfecture le :
22/12/2023
Reçu en Préfecture le :
22/12/2023
Identifiant de
télétransmission :
002-210206512-
20231218-53-2023-DE
Alain NORMAND
Le Maire,

Après étude et discussion, le conseil accepte cette modification à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette délibération annule et remplace la délibération 08-2023

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Alexis THIRAULT,
Le secrétaire de séance.

Alain NORMAND,
Le Maire.